

Résultats de votre diagnostic

Vous êtes légalement éligible au plan BSPCE et votre situation est compatible avec la mise en place d'un tel plan.

constellation • law SEEDLEGALS

Votre diagnostic BSPCE

Résultats et suggestions

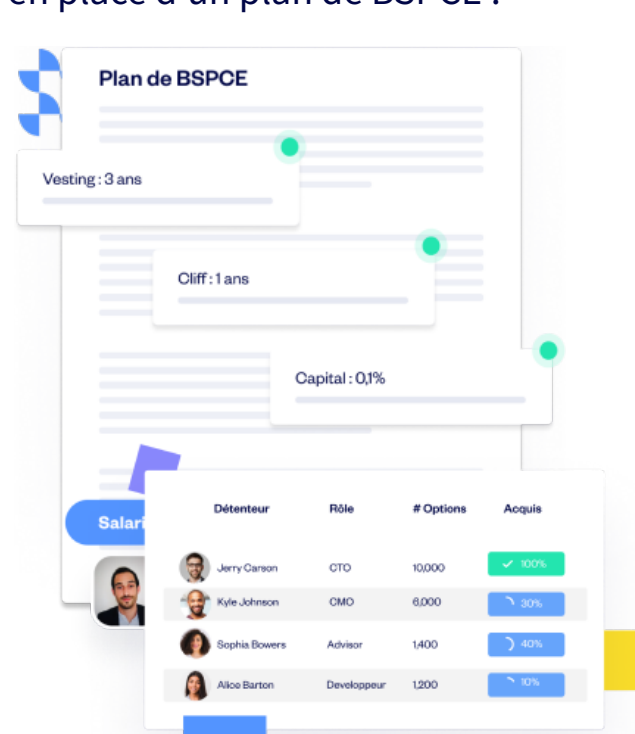
Toutes nos félicitations, vous êtes éligible à la mise en place d'un plan de BSPCE !

L'attribution de BSPCE permet d'attirer et de fidéliser vos équipes en les intéressant à la réussite future de votre projet !

Après vous assurer de l'éligibilité de la société aux BSPCE, les choses sérieuses commencent. Quel pourcentage du capital réserver ? Qui intéresser ? Quelles conditions prévoir dans le plan ? Il est important de bien définir tous ces éléments sur la base de critères objectifs et selon votre stratégie.

Les montants attribués, les conditions d'exercice et la répartition entre les équipes sont autant d'éléments à prendre en compte pour la réussite de ce plan et du projet d'entreprise.

Nos équipes sont à votre disposition pour vous aider à définir tous ces aspects pour un plan sur mesure adapté à vos ambitions et besoins.



Parlez avec nos experts

Quelques chiffres clés

61%

des startups utilisent les BSPCE pour fidéliser leurs équipes

75%

des startups choisissent l'ancienneté comme critères d'attribution

61%

des startups utilisent l'actionnariat salarié pour fidéliser leurs équipes

Prochaines étapes

1

Création du compte

En quelques minutes, créez votre compte sur SeedLegals et remplissez les informations concernant votre société.

2

Définition de vos besoins

Suite à un premier entretien, nous pourrions proposer la solution de partage de capital la plus adaptée à votre cas.

3

Support juridique

Le cabinet Constellation Avocats est à votre écoute pour vous conseiller et fournir un conseil juridique dédié.

Démarrez maintenant

Récapitulatifs de vos expériences

Votre société :

- {{Est immatriculée depuis plus de 15 ans}}
- Le capital de ma société est détenu {{à plus de 25%}} par des personnes physiques • Vend {{des produits ou services innovants}}
- Ma société {{n'a pas}} été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activités préexistantes
- Est actuellement {{rentable}}
- La projection de votre chiffre d'affaires (CA) à 3 ans {{ est de 2 à 5 fois le CA actuel}}
- Ma société a déjà obtenu des financements en capital {{entre 500K€ et 2 M€}}
- Vous envisagez une cession du capital de votre société {{entre 4 et 10 ans}}

Votre projet de BSPCE :

- Représenterait {{5 à 15% du capital}}
- Sera mit en place afin de {{fidéliser mes équipes, Attirer de nouveaux talents, Motiver mes troupes, Aligner les intérêts des salariés et des associés}}
- Sera attribuer à {{tous les salariés, seulement les plus performants, attribution par équipe (commercial, marketing, R&D), certains associés (relation)}}

Constellation Avocats

Paris | Sophia Antipolis
www.constellation.law



SeedLegals

Paris | Londres | Dublin
www.seedlegals.com



powered by Uperia.

Récapitulatif de vos réponses

- Votre société :: Est immatriculée depuis moins de 5 ans (ou 5 ans)
- Votre société est-elle assujettie à l'impôt sur les sociétés:: Oui
- Le capital de ma société est détenu par des personnes physiques :: A plus de 25%
- Ma société a été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activités préexistantes :: Non
- Votre société vend :: Des services innovants
- Elle est actuellement:: Déficitaire
- La projection de votre chiffre d'affaires (CA) à 3 ans :: Au-delà de 5 fois le CA actuel
- Ma société a déjà obtenu des financements en capital :: Pour plus de 2 M€
- A terme vous envisagez une cession du capital de votre société :: Entre 4 et 10 ans
- J'envisage d'émettre des BSPCE représentant :: De 5 à 15% du capital
- Je souhaite émettre des BSPCE pour :: Attirer de nouveaux talents, Aligner les intérêts des salariés et des associés
- J'envisage d'attribuer ces BSPCE à :: Seulement les plus performants,
- J'envisage de conditionner l'exercice de ces BSPCE à :: Des conditions d'ancienneté (par exemple 3 ans), Des conditions de performance (individuelle, collective)
- NOM:: THEBOSS
- PRENOM:: Pierre
- FONCTION:: CEO
- Indiquez votre e-mail:: pierre@uperia.tech

ELIGIBILITE

Vous êtes légalement éligible pour un plan BSPCE.(Art. 163 bis G. , Code Général des impôts.)

COMPATIBILITE

Vos projets d'entreprise semblent compatibles avec la mise en place d'un plan BSPCE.

Nos suggestions

L'intérêt d'un plan de BSPCE adapté à vos objectifs est de permettre de fidéliser et motiver vos équipes actuelles tout en attirant de nouveaux talents. Il permet également d'aligner les intérêts des salariés et des associés, voire parfois de renforcer certains associés qui auraient été trop dilués lors des précédents tours de table.

Nos équipes sont à votre disposition pour définir avec vous un plan sur mesure adapté à vos ambitions.

Le plan moyen est entre 5 et 10 %.

L'attribution de BSPCE permet de fidéliser les collaborateurs en attirant de nouveaux talents La répartition des BSPCE est prioritaire de la société. Il est important d'individualiser la performance collective et individuelle La mise en place d'objectifs ou de conditions pour l'exercice de BSPCE des priorités de la société.

Les montants attribués, les conditions d'exercice et la répartition entre les équipes sont autant d'éléments à prendre en compte pour la réussite de ce plan et du projet d'entreprise.

Nos équipes sont à votre disposition pour définir avec vous un plan sur mesure adapté à vos ambitions.